



HAL
open science

TERRITOIRE

Christine Margetic, Julien Noel

► **To cite this version:**

Christine Margetic, Julien Noel. TERRITOIRE. Dictionnaire juridique des transitions écologiques, 2018. hal-02422251

HAL Id: hal-02422251

<https://hal.science/hal-02422251>

Submitted on 21 Dec 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

TERRITOIRE

Le terme de territoire provient originellement du latin *territorium*, littéralement morceau de terre appropriée. Il est lui-même dérivé de *terra*, qui signifie la terre dans son ensemble (globe, matière, contrée). Souvent employé comme synonyme d'espace ou de lieu, ce terme relève notamment depuis les années 1980 d'acceptions multiples dans la littérature et les discours tant scientifiques que médiatiques ou politiques, ce qui brouille sa qualification. Si le territoire n'est pas un terme disciplinaire, il s'avère incontournable en géographie – qui s'intéresse à l'espace et aux interactions des sociétés avec cet espace –, ainsi qu'en sciences politiques – qui voient dans cette notion un référent spatial sur lequel un gouvernement légitime son autorité (Bailly *et al.*, 1992).

Définition 1. Le sens le plus répandu et le plus ancien concerne sa dimension juridique, en tant que maille administrative à l'interface entre le spatial et le politique. Neutre, il renvoie à une portion administrée de la surface terrestre sur laquelle vit un groupe. Repérable à différentes échelles (du local au national), on utilise pour l'évoquer depuis les années 1980 le vocable de « collectivités territoriales », dont les compétences fonctionnelles et administratives sont clairement identifiées (Alcaud et Bouvet, 2004).

Définition 2. Étendue de terre dépendant d'un empire, d'un royaume, d'une ville, etc., le territoire forme historiquement le cadre spatial d'exercice et d'application d'un contrôle, d'une autorité et d'une domination lié d'abord au pouvoir de coercition ecclésiastique et/ou princier, d'une juridiction délimitée et bornée matériellement par des frontières (Bailly *et al.*, 1992). De nos jours, la notion désigne un espace géographique institutionnalisé structurant pour la politique et les politiques, où s'exerce principalement la souveraineté d'un État-Nation qui organise sur cet ensemble stabilisé des règles et des normes, des lois et des pouvoirs (Rosière, 2008). En fonction de leurs histoires et de leurs traditions culturelles, ces États favoriseront – ou pas – la décentralisation à différents niveaux (modèle français jacobin, modèle allemand des régions ...).

Ces deux sens ont longtemps été la référence des géographes et des aménageurs. Ainsi, dans cette optique, l'aménagement du territoire s'opère dans une dimension volontariste, sans forcément tenir compte des attentes des habitants. L'objectif d'optimiser la répartition des activités économiques et sociales en fonction des ressources naturelles, culturelles et humaines passe par une approche descendante. Les autorités ou la Délégation

interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (DATAR) en France délimitent des espaces à enjeux et, de ce zonage découlent d'éventuelles aides ou des politiques sectorielles.

Définition 3. De plus en plus considéré dans sa complexité, le sens du territoire évolue depuis les années 1980. Si les paramètres politico-administratifs subsistent, les recherches en sciences de l'espace insistent désormais sur son caractère construit et socialisé. En effet, ce sont à partir de leurs espaces de vie et de leurs expériences vécues, au triple sens de pratiques, de représentations et de conceptualisations sociales et spatiales, que les Hommes dotent l'espace d'attributs de possession ou d'identification (Di Méo et Buléon, 2005). Cette dimension de contrôle autoritaire et de bornage territorial se retrouve aussi dans les sciences naturelles, en particulier dans les travaux biologiques d'éthologie. Le territoire matérialise alors la zone d'habitat privilégié qu'un animal, ou un groupe d'animaux, se réserve et dont il interdit l'accès à ses congénères. Au moyen de limites et de frontières physiques et sensorielles est maintenue une distance critique qui détermine les rapports entre individus, et même une certaine hiérarchie reflet d'un processus de territorialité (familiarisation à l'environnement par la connaissance de repères, des possibilités et des ressources qui s'y trouvent). Dans ce cadre, le territoire s'inscrit dans une réflexion sur l'environnement et la matérialité, qui procède de l'observation des propriétés naturelles, physiques (terre, matière...) et matérielles (résultant des actions d'aménagement) utiles pour décrire la physionomie paysagère de cet espace, particulièrement en termes de potentialités et de contraintes (Bailly *et al.*, 1992 ; Lévy et Lussault, 2003).

Ces dernières approches insistent sur les différents usages et modalités du territoire ; elles replacent ainsi au centre de la réflexion un acteur territorialisé (Gumuchian *et al.*, 2003), dont les logiques d'action induisent des phénomènes de ségrégation, de marginalisation, voire d'exclusion (Bailly *et al.*, 1992 ; Di Méo et Buléon, 2005). Par exemple, on peut envisager de dessiner des territoires du quotidien à partir de l'étude des parcours habituels de telle ou telle catégorie d'individus, ces territoires variant selon le lieu mais aussi le sujet (distinction entre lieu(x) de pratique d'activités de nature et lieu d'habitation). Les populations étant de plus en plus mobiles et ayant accès à des outils de communication qui « réduisent » la distance, ces territoires en réseau sont plus flous et discontinus dans l'espace, cette discontinuité spatiale pouvant se conjuguer avec une diversité sociale dans le cas de mouvements collectifs (altermondialistes par exemple). Ainsi, bien qu'éparpillés sur l'ensemble de la planète dans des territoires de production agricole diversifiés, les acteurs militants du réseau transnational

Via Campesina développent néanmoins des représentations et des actions communes autour de la promotion de l'agroécologie ou de la souveraineté alimentaire.

Source ou reflet de conflits liés aux enjeux d'une volonté d'appropriation plus ou moins exclusive, le territoire renvoie donc à un double rapport socialisé à l'espace, individuel et collectif. Il peut être appréhendé dans sa composante identitaire, voire idéale, comme porteur de charges symboliques et socioculturelles. Essentielle dans un monde où jouent fortement des enjeux d'attractivité ou de compétitivité, cette variable identitaire est le support d'un marketing territorial qui intègre souvent la nature comme argument (ville verte, etc.) ou des registres plus sociaux ou éthiques (« territoires de commerce équitable »,..).

Ainsi, le territoire correspond bien à une construction sociale, produit d'une épaisseur historique et empreinte d'une mémoire spatiale tant matérielle que symbolique, forgée dans la durée et que reconstitue et déforme chaque acteur (Lévy et Lussault, 2003 ; Di Méo et Buléon, 2005). L'idée de temporalité revient à admettre que l'action territoriale est une construction permanente mais diversifiée et différenciée. Les « rythmes » et les « durées » des acteurs en cause forment des éléments décisifs dans le modelage du territoire, le temps des décideurs politiques différant de celui des habitants ou des aménageurs, de même les temporalités liées à la nature (temps long du changement climatique, notion de cycle), toutes interagissant sur un même espace (Gumuchian *et al.*, 2003). Aux échelles de temps se surajoutent des échelles géographiques articulées et emboîtées. En effet, une géographie des territoires exige de conjuguer des niveaux d'analyse à la fois fins (parcelle, quartier, ville, région ...) et plus globaux (interaction des événements planétaires), parfois plus flous (territoire du loup), voire ubiquistes et idéels (territoire du vide) (Di Méo et Buléon, 2005).

On peut prendre l'exemple des « territoires de l'environnement » (Billaud, 2009) pour synthétiser cette acception actuelle. Support de l'action, doté d'une matérialité qui impose de considérer la manière dont la biosphère « enregistre » l'action humaine et se transforme par ses effets, il est acteur lui-même. Reflet d'une construction d'accords et/ou de désaccords, sa délimitation et sa qualification supposent l'énoncé de règles, de normes et de valeurs par des collectifs qui se retrouvent dans un espace de sens commun non prédéfini initialement puisqu'il renvoie à une problématique donnée. Que ce soient pour la mise en œuvre de la directive « Habitats » ou des mesures agri-environnementales en Europe, les débats quant à leurs définitions sont le résultat de projections individuelles et de représentations collectives,

sociales et culturelles, politiques, à la base d'une différenciation dans les modalités pratiques d'application dans les pays membres ou de leur valorisation (tourisme, gastronomie, etc.).

Du territoire à la territorialisation et la territorialité. Dès lors qu'il est délimité, identifié, le territoire exprime l'appropriation d'un espace par un acteur (celui qui est dedans) au dépend d'autres (ceux qui sont dehors, exclus). Très variable, des plus légale, politique, juridique, ou plus existentielle, perçue, vécue voire rêvée, sa structuration résulte de processus dynamiques de territorialisation et de territorialité (Bailly *et al.*, 1992 ; Rosière, 2008). Envisagée comme le renforcement de l'organisation localisée d'une action publique globale, transversale et partenariale, la territorialisation s'appuie alors sur une dynamique centripète ou centrifuge.

Dans le premier cas, elle renvoie au processus de recomposition étatique en termes de décentralisation, avec l'affirmation d'échelons politico-administratifs plus locaux à même de réaliser un travail de certification et de stabilisation des fondements d'un bien commun pensé à l'échelle d'action la plus pertinente (Alcaud et Bouvet, 2004). En France, le terme de territoire fait son apparition dans le langage administratif par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation de métropoles. De fait, des politiques territorialisées émanent d'une intercommunalité recomposée, dotée de compétences transférées des communes (dont l'environnement), qui doit repenser son histoire, créer son discours et surtout se choisir un nom porteur de sens et de valeurs. La nomination n'est jamais neutre pour une ultérieure appropriation et surtout pour bien positionner son image. À la suite de la loi portant sur la Nouvelle organisation territoriale (NOTRE), les noms retenus par les nouvelles communautés d'agglomérations s'en tiennent à l'éternelle France agricole et fluviale, les communautés de communes laissant affleurer des vallées, des pays, des noms de fromages ou de vignobles...

Dans le second cas, elle souligne l'émergence de territoires de projets, contractuels et construits autour d'objets de développement communs (*ibid.*). Agissant, le territoire n'est pas prédéfini puisqu'il est coproduit par la façon même dont l'action publique ou collective traite un enjeu. Tant les pays issus des lois d'orientation pour l'aménagement des territoires (1995-1999) que les Groupes d'action locale (GAL) de la politique européenne LEADER s'affranchissent des limites des collectivités territoriales (au moins dans l'esprit des textes) et sont représentatifs de fonctionnements locaux à image positive. En parallèle, une géographie du handicap territorial existe aussi, qui cible des espaces fragiles, parfois dénigrés car non

insérés dans les réseaux de la communication par exemple alors qu'ils renferment éventuellement des espaces naturels remarquables (« diagonale du vide » en France).

Ces territoires de gestion co-construits ont un double objectif : (ré)affirmer une cohérence économique, culturelle et/ou historique renouvelée d'une part, afficher une identité forte pour être reconnus dans le cadre d'une attractivité et d'une compétition accrue entre territoires d'autre part. On joue à la fois sur son appropriation par les populations du territoire (données contextuelles) et sa lecture dans des arènes plus larges. Le processus est représentatif du passage d'un aménagement du territoire à un développement territorial. Dans ce cadre, des politiques territoriales prennent place, dans lesquelles le jeu d'acteurs associe le pouvoir central et des autorités locales dans un contexte de partenariat et de contractualisation. Cette régulation par le local et la proximité renforce les principes d'une territorialité qui exprime une relation au territoire, un sentiment d'appartenance à des lieux auxquels on s'identifie symboliquement, qui se déploie du collectif à l'individuel. Élément utile à la cohésion de la multitude de groupes de pression qui s'invitent de plus en plus dans les négociations (acteurs économiques, organisations socio-professionnelles, associations, etc.) (Gumuchian *et al.*, 2003), la notion de territorialité exprime aussi d'éventuelles hostilités ou exclusions (Lévy et Lussault, 2003 ; Di Méo et Buléon, 2005). C'est d'autant plus prégnant à l'échelle internationale ou de l'Union européenne que l'influence de l'État peut y être amoindrie, voire être inexistante.

Promouvoir un développement territorial suppose que le territoire identitaire devienne un puissant outil de mobilisation sociale, en s'appuyant sur certaines formes visibles de l'espace. Or, le lien avec l'environnement peut éventuellement primer, notamment à travers le rapport à la terre, *a fortiori* pour les questions alimentaires où le territoire médiateur peut désigner à la fois le milieu où l'on produit/élève, et les enjeux socio-économiques et agronomiques, avec la notion de terroir. Dans le cadre des appellations d'origine, la notion de territoire fait sens, la territorialisation passant par l'identification et la production d'espaces délimités dont on active une(des) ressource(s) particulière(s) (aire géographique), la diffusion d'une relation privilégiée à l'espace des populations (lien avec la biodiversité, valorisation économique), et l'apprentissage par des individus ou des collectifs de pratiques et de démarches formalisées à l'échelle nationale et européenne (mise en synergie des sphères citoyennes, politiques et techniques). Ce processus n'est pas figé, et les cahiers des charges des fromages par exemple ont évolué pour tenir compte des attentes sociétales en matière d'environnement : on y notifie désormais le lien du fromage au bocage et la haie. Devant les effets néfastes de l'agriculture

intensive et de la mobilité (internationale) de certaines denrées agricoles, les produits sous appellation d'origine protégée (AOP) ou à indication géographique protégée (IGP) sont le marqueur d'un processus global de reterritorialisation alimentaire, tant en Europe que dans d'autres continents (IGP « poivre de Penja » au Cameroun, AOP « poivre de Kampot » au Cambodge ...). De même que les produits vendus en circuits courts, où la proximité entre le producteur et le consommateur reflète un lien social renouvelé. En continuité, des espaces naturels – parfois ordinaires, telles des zones de marais (exemple de la marque « L'éleveur et l'oiseau » au nord d'Angers) ou des zones humides (marque « Parc » pour les filières viande de Brière) – sont aussi désormais porteurs d'aménités positives à valoriser et enjeux de projets de territoire.

Questionner le territoire sous l'angle des transitions est inhérent à l'évolution du sens de ce terme. À une formalisation initiale dans les sciences politiques et juridiques et en éthologie, se surimpose une acception plus sensible sur des registres essentiellement identitaires, cognitifs ou symboliques, mais qui peut alors faire fi du politique et du droit, voire les contester. Reflet du passé (mémoire et identité) et enjeu pour l'avenir (retour de la prospective), le territoire devient un acteur parmi d'autres, résolument ouvert, prêt à épouser toutes les combinaisons spatiales que tissent les collectivités humaines dans les limites de l'étendue terrestre, comme dans celles de l'expérience individuelle.

Christine MARGETIC et Julien NOËL

Bibliographie indicative

ALCAUD D., BOUVET L. (dir.), *Dictionnaire des sciences politiques et sociales*, Paris, Sirey, 2004, 435 p.

BAILLY A., FERRAS R., PUMAIN D. (dir.), *Encyclopédie de géographie*, Paris, Économica, 1992, 854 p.

BILLAUD J-P., « La sociologie rurale et la question territoriale », *Études rurales*, vol.1, n° 183, 2009, p. 113-128.

DI MÉO G., BULÉON P. (dir.), *L'espace social. Lecture géographique des sociétés*, Paris, Armand Colin, 2005, 304 p.

GUMUCHIAN H., GRASSET E., LAJARGE R., ROUX E., *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, Paris, Anthropos, 2003, 186 p.

LÉVY J., LUSSAULT M. (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace et des sociétés*, Paris, Belin, 2003, 1034 p.

ROSIÈRE S. (dir.), *Dictionnaire de l'espace politique. Géographie politique et géopolitique*, Paris, Armand Colin, 2008, 320 p.

Liens avec d'autres entrées du dictionnaire

Acteur (index) ; Circuit court ; Collectivités territoriales ; Gouvernance ; Prospective ; Souveraineté alimentaire ; Système alimentaire territorialisé ; Temporalités ; Zones humides (marais) ; Peuples autochtones.